

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
Séance du 19 Mai 2020
BU 005 DE

Page 1/1

Nombre de
Conseillers

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 27

Etaient présents : Michel FRANCONY (Président), Jean-François GAILLARD, Claude ROMANET, Alain CHOULOT, François PERRIN, Jean-François CETRE, Dominique BONNET, Martine VUILLEMIN, Gilles BEDER, Yves DECOTE (Vice-Présidents), Jean-Baptiste BAUD, Bernard AMIENS, Jean-Jacques COURT, Patrice VILLALONGA, Florent GAILLARD, Alain MURCIER, Michel FEVRE, Colette GIRARD, Dominique PELLIN, Jacques GUILLOT, Françoise WEBER, René BERNARD, Yann PINGUAND, Odile SIMON, Clément FORET.

A donné pouvoir : Denis BRENIAUX à Jean-François GAILLARD (Vice-Président). Jacques FAIVRE (arrivée 19h) à Claude ROMANET (Vice-Président).

Assistait à titre consultatif : Monsieur Cédric ACCARY, Comptable Public de la CCAPSCJ.

Etaient Excusés : Véronique LAMBERT (Vice-Présidente), Christian JAQUIER.

Etaient absents : Christian COLIN, Jean-Marie BAILLY, Jean-Luc BROCARD, Jacky REVERCHON, Henri DORBON.

Convocation faite le : 12 mai 2020

Objet : Acompte d'une subvention de fonctionnement de l'Office de Commerce.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1 et suivants, L. 5214-1 et suivants, et L. 2221-1 et suivants ;

VU la délibération n° CO 090 DE du 9 juillet 2019 portant sur l'attribution d'une subvention de 17 600 € à l'Office de Commerce ;

Pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, le montant de la subvention sollicitée à la CCAPS est de 17 600 € et les crédits ont été ouverts au budget primitif 2020 ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

1 / VALIDE le versement d'un acompte de subvention 2020 à l'Office de Commerce Cœur du Jura d'un montant de 8 800 €, à verser sur l'exercice 2020 ;

2 / AUTORISE le Président à verser la subvention et signer toutes pièces afférentes ;

3 / DIT que le solde soit 8 800 € sera proposé à la validation du Conseil Communautaire à l'automne sur présentation du budget de l'Office de Commerce.

Fait à Poligny, les an, mois et jour que dessus,
Pour copie certifiée conforme à l'original,
Le Président,

Michel FRANCONY



Pour le Président empêché,
le 1^{er} Vice-Président,
Jean-François GAILLARD